

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 décembre 2017

Objet

**Changement de
filiale - Création d'un
poste d'éducation
des APS, suppression
d'un poste
d'animateur territorial**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,
Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX
M. RAIMI à Mme GRANJEON
Mme FEURTET à M. ROBERT
Mme VELU à M. CALT**

Absents excusés :

M. BELLOC, M. GELOS

Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un agent de la filière Animation sur le grade d'animateur territorial a émis le souhait d'intégrer la filière sportive en qualité d'Educateur des activités Physiques et sportives.

Il est actuellement affecté à la Direction Sports Jeunesse Vie Associative sur un poste de responsable du service des Sports, et à ce titre ce changement de filière paraît en adéquation avec les missions confiées

Pour procéder à cette nomination, il convient de créer et de supprimer au tableau des effectifs les postes suivants :

Grade	Nombre de création	Nombre de suppression
Animateur territorial		1
Educateur territorial des APS	1	

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 6 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de créer le poste indiqué dans le tableau, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018, et de supprimer à la même date le poste d'origine cité dans le tableau ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU